



Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



**La Coordination des Associations de Seniors
C.A.S., asbl
Commission des Seniors de la Fédération
Wallonie-Bruxelles**

**Rapport d'activités
2020**

Table des matières

Table des matières	3
Coordonnées générales	4
1. Statuts de l'association	6
A. Historique :	6
B. Contexte :	7
Nos interventions	10
Lettre à la SNCB	11
Remise d'avis sur demande : « Un futur pour la culture »	12
Groupe de travail sur le décret Seniors	13
Participations au Comité de pilotage WADA	14
La Covid-19 et les Seniors : Réflexions et pistes de solution	15
2. Conclusions	17
3. Plan d'action en vue d'une demande de renouvellement de la reconnaissance « Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles »	18
4. Annexes	23

Coordonnées générales

Année civile sur laquelle porte le rapport : **2020**

Identification de l'association :

Nom : **Coordination des Associations de Seniors**

Sigle : **C.A.S.**

Numéro d'entreprise : **0870.761.773**

Adresse du siège social :

**Quai Arthur Rimbaud 20
6000 CHARLEROI**

Correspondants :

Prénom Nom : François VERHULST
Statut : Président
Téléphone : 0478/48.64.65
Mail : francois.verhulst@skynet.be

Prénom Nom : Kiriaki KARPITSARIS
Statut : Secrétaire administrative
Téléphone : 0494/40.68.20
Mail : cas.seniors.secretariat@gmail.com

1. Statuts de l'association

A. Historique :

La Coordination des Associations de Seniors est une asbl pluraliste créée en 2004 ayant pour buts la promotion des relations intergénérationnelles, la solidarité et la justice sociale.

Un des objectifs de la Coordination est de regrouper des associations et des mouvements de Seniors, suffisamment représentatifs, dans une perspective pluraliste. Depuis 15 ans, l'association s'est élargie pour que soient représentées les principales tendances politiques et sociales de la partie francophone de la Belgique.

On y retrouve donc :

-  A.F.U.T.A.B., Association Francophone des Universités Tous Âges de Belgique
-  Agô
-  Aînés du Centre démocrate Humaniste
-  Aînés du M.O.C.
-  C2S, Confédération des Seniors Socialistes
-  Écolo - Commission Aînés d'Écolo
-  Enéo - mouvement social des aînés
-  Entr' Ages
-  Espace Seniors
-  F.G.T.B. - Commission interrégionale wallonne des Pensionnés et Prépensionnés
-  F.I.S., Fédération indépendante des Seniors
-  Senoah

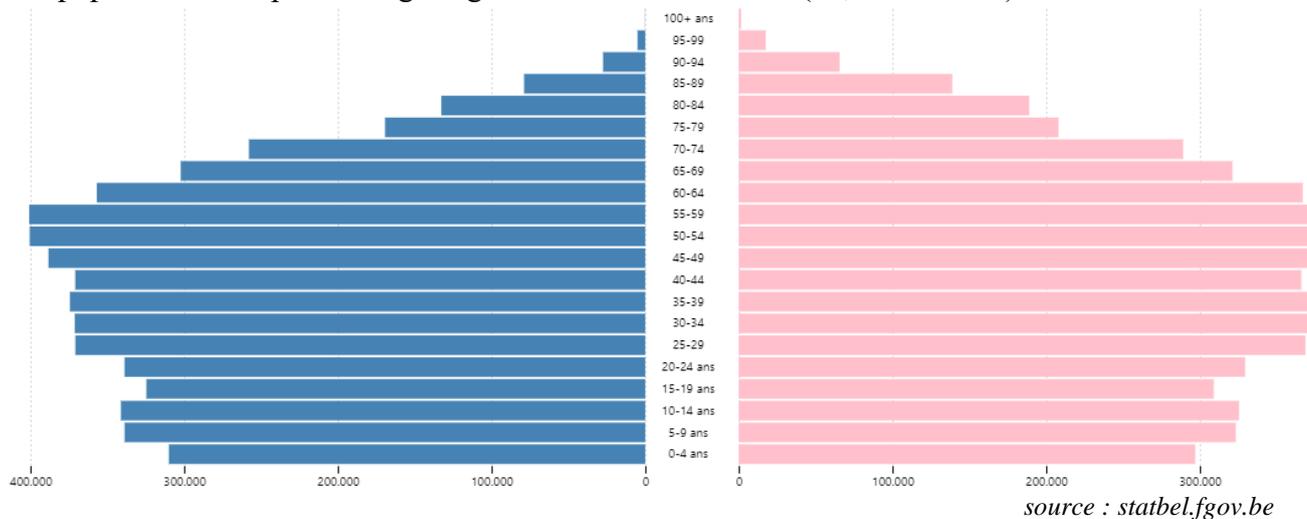
Par arrêté du 28 juin 2012, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles instaure la Coordination des Associations de Seniors en tant que Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En cette qualité, nos missions sont les suivantes :

-  Mission 1 : Émettre des avis, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement ou de l'un de ses membres ou du Parlement, notamment dans le cadre du processus d'adoption des projets et propositions de décret, sur toutes les matières relevant des compétences de la Communauté française qui présentent un lien avec les intérêts des seniors et leur participation active à la société ;
-  Mission 2 : Informer et sensibiliser ses membres ainsi que la société civile, les médias, les responsables politiques, économiques, sociaux sur toutes questions, analyses, études et actions relatives aux seniors ;
-  Mission 3 : Constituer un espace d'échange d'informations et de bonnes pratiques pour les associations de seniors de la Communauté française ;
-  Mission 4 : Assurer une fonction de représentation des associations de seniors de la Communauté française auprès de tout organe consultatif des aînés faisant appel à sa participation ou à son expertise.

B. Contexte :

Au 1^{er} janvier 2020, les seniors (65+) en Belgique représentaient 19,18% de la population et ce pourcentage augmente d'année en année (18,6% en 2019).



Les seniors d'aujourd'hui vivent plus longtemps. On compte d'ailleurs deux générations actives de seniors. Ils ont donc un rôle de plus en plus important dans la vie politique, sociale et économique du pays.

La Coordination des Associations de Seniors prend toute son importance dans ce contexte en continuant, au fil des années, avec les associations qui la constituent, à interpeler le monde politique quant aux besoins et attentes des seniors (lettre de recommandations aux élus communaux – 2018-2019), à collaborer à la mise en place et au développement des Conseils Consultatifs Communaux des aînés dans toutes les communes de Wallonie et Bruxelles, à surveiller l'actualité relative aux seniors (Silver Economie - 2018) et à informer tant les politiques que le reste de la population sur les des thèmes qui touchent directement les seniors (Colloques « Assises des Seniors » 2017-2019).

*

*

*

Cette année 2020 a été particulière pour l'ensemble de la population mondiale par sa crise sanitaire qui a fait, et fait encore, des ravages tant sociaux qu'économiques.

La Covid-19 a isolé les seniors, plus sensibles et plus mortellement touchés par celle-ci.

Pour la Coordination des Associations de Seniors, cette crise sanitaire et le confinement ont également impacté ses travaux, ne permettant plus les réunions en présentiel, ni l'organisation de colloques.

Les seniors que sont majoritairement les représentants des associations membres de la Coordination ont donc dû s'adapter et apprendre à utiliser les technologies peu ou pas utilisées jusque d'ores.

Cette crise sanitaire a donc eu un impact sur les travaux prévus en 2020 tant par la Coordination que pour ses associations membres.

*

*

*

En outre, l'année 2020 a été l'année du renouvellement des représentants des associations et par conséquent le renouvellement des fonctions internes de la Coordination.

En effet, les représentants des associations membres de la CAS sont élus pour une durée de 4 ans, le mandat arrivant à terme en 2020.

Le renouvellement, effectif au 25 août 2020 acte les représentants suivants :

Association	Nom	Prénom
AFUTAB - Association Francophone des Universités Tous Ages de Belgique		
Aînés du CDH	MAILLARD	Henry
	VANDERROOST	Etienne
Âgo	ETCHEGARAY	Sylvain
	ROSIER	Corinne
CIEP - Coordination des aînés du MOC	FLAHAUT	Maryvonne
	FELTESSE	Patrick
Entr'Agés	VERHULST	François
	DUBOIS	Coraline
Confédération des Seniors Socialistes	AMAND	Jean-Marie
	WASTIELS	Carine
Ecolo Commission Aînés	BALTHASART	Anne Marie
	DEFEYT	Philippe
Enéo - Mouvement social des aînés	OPHALS	Christiane
	REYLAND	André
Espace Seniors	MALCOTTE	Ermelinde
F.I.S - Fédération Indépendante des Seniors	FORSTER	Andrée
	HERREMAN	Evelyne
FGTB Seniors - Commission des pensionnés et pré pensionnés de la FGTB	SABBATINI	Annie
	BUCHET	Philippe
Senoah	GALLET	Gaëlle
	LEMAIRE	Cécile

Nos interventions

Lettre à la SNCB

En 2017, la Coordination avait pu s'entretenir avec la nouvelle direction de la SNCB afin de mettre en lumière les problèmes rencontrés par les seniors en matière de mobilité et d'accessibilité des trains (technologies, quais/gares/trains, tarifs, ...).

Courant février 2019, la SNCB avait invité la Coordination en sa qualité de Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autres associations de seniors afin de discuter des actions de la SNCB et avoir l'avis des représentants des seniors.

Début octobre 2019, la SNCB mettait en place des stands de formation à l'achat digital et demandait à la Coordination de faire des démonstrations de l'outil aux seniors de passage dans les gares participantes.

Dans la continuité des démarches auprès de la SNCB, le « Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles » (CAWaB) a pris contact avec la Coordination afin de cosigner un courrier à destination de la SNCB (courrier du 11 février 2020).

C'est dans le cadre de l'annonce de la commande de nouveaux trains « M7 » que ce courrier rappelle à la SNCB le contenu des différents échanges et rencontres entre les associations et la SNCB depuis 2017 afin de rendre les trains accessibles à tous, y compris les personnes à mobilité réduites, et ce en toute autonomie.

Suite à ce courrier commun, la SNCB a accepté de revoir le cahier des charges des prochaines commandes de train et a adressé un courrier en ce sens en date du 20 octobre 2020. Les prochaines commandes de train comprendront des voitures pour personnes à mobilité réduites plus adéquates dans l'optique de permettre un accès en complète autonomie en tenant compte des observations et demandes techniques formulées par le groupe de travail mis en place par le CAWaB.

Le courrier cosigné ainsi que la réponse de la SNCB sont joints aux annexes du présent rapport.

Les Observations de la CAS :

Cette demande de cosignature d'un courrier à destination de la SNCB démontre la reconnaissance de la CAS en tant que représentante des seniors.

Cette collaboration a pu avoir lieu grâce aux interventions précédentes de la CAS auprès de la SNCB. (Rencontres, collaborations et ateliers de formation aux outils numériques de la SNCB)

Ce type d'intervention entre donc bien dans les missions de la CAS.



Remise d'avis sur demande : « Un futur pour la culture »

Le cabinet de Madame la Ministre LINARD a sollicité l'avis de la CAS quant à l'avenir de la culture dans le contexte sanitaire actuel.

Un rapport de 48 pages établi par un groupe de réflexion composé de différents représentants du monde culturel et associatif de la FWB afin de proposer des solutions politiques et d'organiser le redéploiement de la culture dans un contexte d'après-crise sanitaire.

Afin de répondre au mieux à cette demande et dans le temps imparti, les membres de la Coordination des Associations de Seniors ont fait choix de se réunir en présentiel afin de permettre un meilleur échange des points de vue et discussions après lecture et préparation individuelle du rapport initial transmis par le Cabinet de Madame LINARD.

L'avis de la Coordination ainsi que le rapport initial sont joints aux annexes du présent rapport.

Les Observations de la CAS :



Cette demande du Cabinet de Madame la Ministre LINARD démontre l'envie du gouvernement d'impliquer les seniors au niveau des décisions fédérales.

En effet, il a été souligné à plusieurs reprises que les seniors ne rentrent pas directement dans les compétences du fédéral, mais bien par transversalité (culture, sport, éducation,...).

Un second travail sera lancé en collaboration avec le cabinet de Madame LINARD quant à l'Education aux Médias courant 2021.

Groupe de travail sur le décret Seniors

À la demande de Madame la Ministre LINARD (Culture), l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (OPC) a été chargé d'encadrer une réflexion autour du Décret du 26 mai 2011 instaurant la Commission des Seniors de la Communauté française.

Le but de ce groupe de réflexion est de faire émerger les questions, les enjeux ainsi que les dynamiques à l'œuvre au sein de la Commission des Seniors en impliquant tous les acteurs concernés (membres de la Coordination des Associations de Seniors, Service Education Permanente de la FWB et membres du Cabinet de Madame LINARD).

Dans ce cadre, un document reprenant des questionnements relatifs au décret seniors a été remis à tous les participants du groupe de travail.

Dans un premier temps, tous les membres de la Coordination ont remis un avis individuel, lequel faisait part des réflexions, commentaires, analyses, compléments d'information et points d'attention dont ils souhaitaient faire part.

Une note d'observation tenant compte des réflexions individuelles (tant des membres de la CAS que de ceux du cabinet et du service Education permanente) a été transmise à tous les participants du groupe de réflexion.

Cette note d'observation a pu être discutée, rectifiée et amendée lors d'une réunion en visioconférence.

Le rapport final de l'OPC est joint aux annexes du présent rapport.

Les Observations de la CAS :



Cette demande de réflexion autour du décret seniors du 26 mai 2011 entre dans le cadre de la discussion que les membres de la Coordination ont pu avoir avec un collaborateur du Cabinet de Madame la Ministre LINARD, mettant en avant les problèmes rencontrés par la Coordination, notamment l'inadéquation entre les missions du décret et son subsidie, le statut particulier de la Coordination d'association coupole non reconnue comme d'éducation permanente mais contrôlée par le service d'éducation permanente de la FWB, ...

Le but de cette démarche est de revoir les missions du décret au regard des observations formulées par les membres du groupe de réflexion.

Participations au Comité de pilotage WADA

TEXTE F.V.

Les Observations de la CAS :



La Covid-19 et les Seniors : Réflexions et pistes de solution

RÉFLEXION COVID ??? (PROPOSITION À CORRIGER, SUPPRIMER, COMPLÉTER ... AU CHOIX)

La Covid-19... Plusieurs cas dans le monde et les premiers cas en Belgique. Les premières hospitalisations, les premiers morts...et le début des mesures sanitaires et du confinement.

Cette pandémie a chamboulé nos habitudes, nos vies : gestes barrière, mesures sanitaires, confinement, changement dans nos habitudes sociales et professionnelles, nous avons tous été impactés par ce virus et les seniors aussi.

Plus encore, les seniors ont été particulièrement touchés par le virus, étant considérés comme personnes à risque de par leur âge et leur état de santé, le nombre de décès dans les maisons de repos a été bien plus élevé qu'en temps normal.

Pour les protéger, les seniors ont été isolés, coupés du monde dans leur maison de repos ou encore à domicile... plus de contacts pour cette catégorie de la population qui souffre déjà trop souvent d'isolement.

Ceux qui vivent encore chez eux ont également vu leurs aides à domicile ne plus se présenter ou venir avec crainte ou encore leur propre famille limiter leurs visites de peur de les contaminer.

Cet isolement est très lourd à porter pour toutes les générations, mais il l'est encore plus pour les seniors pour qui, parfois, le contact avec la famille et les activités sociales sont les seules choses qui leur évitent un renoncement passif à la vie (*syndrome de glissement*).

Quant à ceux qui décident de leur propre initiative de continuer à vivre normalement en respectant les gestes barrière se sont vu infantiliser voire juger d'inconscients alors qu'ils ont fait choix de sortir de chez eux. C'est oublier que les seniors disposent toujours de leur libre arbitre.

Parmi les seniors qui ont continué à sortir, il y a également ceux qui, vivant seuls ou étant eux-mêmes aidant-proche, n'ont pas d'autre choix que de sortir faire leurs courses ou de se rendre à un rendez-vous médical.

Il ne s'agit pas ici de faire le procès des décisions prises durant cette crise sanitaire, mais bien d'attirer l'attention sur d'autres problèmes rencontrés par les seniors durant celle-ci.

Outre ce problème d'isolement amplifié durant cette crise, il y a le problème de la continuité des soins. Le besoin croissant en soins de santé allant souvent de pair avec l'avancée de l'âge, les seniors sont souvent plus suivis médicalement. Malheureusement, durant les deux premières vagues de la Covid, la saturation des hôpitaux a engendré la fermeture d'autres services pour permettre la mise à disposition de lits et de médecins.

Par ailleurs, les seniors qui ne sont pas toujours familiers des nouvelles technologies ont parfois dû faire face à une rapidité d'évolution imposée. Tant en famille pour pouvoir voir leurs enfants et petits enfants qu'en milieu associatif ou professionnel, les seniors ont dû maîtriser en très peu de temps les plateformes de conversation vidéo comme Zoom, Teams (cadre professionnel et associatif) ou Skype, Facetime, ... (cadre familial). Si cette adaptation a pu être possible pour certains seniors, ce n'est pas le cas pour tous et cela contribue à l'isolement.

Les nouvelles technologies ont également posé problème à de nombreux seniors durant cette crise par la digitalisation forcée de certaines démarches. C'est le cas pour les banques qui ont fermé leurs guichets, rendant toutes les opérations bancaires uniquement faisables par l'intermédiaire des bornes ou d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Sans oublier les administrations communales ou mutuelles qui n'étaient accessibles que sur rendez-vous... à prendre en ligne, de nouveau via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Ces deux derniers points mettent en avant la nécessité pour les seniors et pour les plus précarisés de mettre en place une forme de service minimum pour les cas exceptionnels comme la crise sanitaire que nous connaissons actuellement.

2. Conclusions

Cette année 2020 a été particulière pour l'ensemble de la population, a mis a l'arrêt énormément de secteurs et la Coordination n'y a pas échappé.

Bien que la Coordination n'ait pas pu mettre en place ses projets, notamment l'organisation de nouveaux colloques et ateliers sur certains thèmes plébiscités dans continuité des Assises des Seniors, elle a tenté d'avancer et de s'adapter.

La crise sanitaire actuelle a permis de mettre en lumière les problèmes rencontrés par les seniors et nous avons de la matière pour nos prochains travaux.

En effet, les observations et enseignements tirés de cette pandémie nous permettrons de cibler nos prochains travaux afin, notamment de proposer des pistes de solution à destination des pouvoirs politiques.

3. Plan d'action en vue d'une demande de renouvellement de la reconnaissance « Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

Tout d'abord, il est important de rappeler que la Coordination des Associations de Seniors dispose d'un statut unique d'association « coupole » qui fait sa force. La Coordination est contrôlée par le service d'éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bien qu'elle ne soit pas une association d'éducation permanente, la C.A.S. dépendant d'un décret distinct du 26 mai 2011.

Vu le contexte sanitaire de 2020 et l'inconnu que sera 2021, le plan d'action ci-dessous est celui initialement prévu dans notre demande de renouvellement introduite en janvier 2020.

Par ailleurs, celui-ci pourra être modifié et revu en fonction de la décision de Madame la Ministre de la Culture suite au rapport de l'OCP sollicitée en décembre 2020 quant au décret seniors du 26 mai 2011.

Le décret de la Commission des Seniors de la Fédération Wallonie Bruxelles confie à sa commission des seniors les missions suivantes :

Mission 1 : Émettre des avis, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement ou de l'un de ses membres ou du Parlement, notamment dans le cadre du processus d'adoption des projets et propositions de décret, sur toutes les matières relevant des compétences de la Communauté française qui présentent un lien avec les intérêts des seniors et leur participation active à la société ;

1

Mission 2 : Informer et sensibiliser ses membres ainsi que la société civile, les médias, les responsables politiques, économiques, sociaux sur toutes questions, analyses, études et actions relatives aux seniors ;

2

Mission 3 : Constituer un espace d'échange d'informations et de bonnes pratiques pour les associations de seniors de la Communauté française ;

3

Mission 4 : Assurer une fonction de représentation des associations de seniors de la Communauté française auprès de tout organe consultatif des aînés faisant appel à sa participation ou à son expertise.

4

Le principal projet de la Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour cette reconnaissance 2020-2023 sera « **Le bien-être des Seniors en Fédération Wallonie-Bruxelles** ».

Vous trouverez donc ci-dessous une liste de projets que la Coordination, avec le soutien et la collaboration de ses associations membres, souhaite mettre en place dans les prochaines années.

Amélioration de la représentativité de la CAS :

2

La Coordination a prouvé qu'elle était connue de la presse par ses sollicitations et interventions dans celle-ci, aussi bien écrite que télévisée, notamment durant l'année 2018.

3

Aujourd'hui la Coordination souhaite éditer un dépliant de présentation, à distribuer sans modération, et lequel reprendrait notamment la liste de ses membres, ses missions et quelques unes de ses réalisations.

Rédaction d'un document d'information sur la répartition des matières relatives aux seniors :

1

Suite aux différentes réformes de l'État ces dernières années, des compétences relatives aux seniors ont été transférées à d'autres niveaux de pouvoirs. Il entre donc dans les intentions de la Coordination de dresser une cartographie des compétences seniors par niveau de pouvoir.

2

Ce document sera distribué à toutes nos associations afin de les aider dans leurs travaux et sera également mis en ligne sur notre site internet afin d'être accessible à toutes et tous.

3

Rédaction d'une note d'information sur les déclarations de politique générale :

1

La Coordination souhaite analyser les différentes déclarations de politique générale afin de pouvoir utilement réagir et attirer l'attention de chacun des gouvernements sur les besoins et attentes des seniors au niveau régional, communautaire et fédéral.

2

Les documents issus de ces analyses seront communiqués à nos associations membres pour leurs futurs travaux et mis en ligne sur notre site internet pour toute autre personne ou association intéressées.

Organisation de formations décentralisées :

2

À la demande des membres de la CAS et de nombreux CCCA, la Coordination souhaite pouvoir mettre en place des journées de formation et/ou de présentation sur les matières Seniors.

3

L'idée étant que la Coordination, sur base de la note de répartition des compétences seniors, informe les CCCA de leur pouvoir d'action au niveau communal. Et, en outre, les informer des nouveaux décrets relatifs aux seniors après analyse de ceux-ci par les membres de la Coordination. De plus, ces formations décentralisées permettraient de rappeler et expliquer l'ordonnance concernant les CCCA à Bruxelles et la circulaire pour les CCCA en région wallonne.

La Coordination souhaiterait également mettre en place des échanges formalisés entre les CCCA afin de partager les bonnes pratiques de chacun d'eux.

Organisation de colloques : (propositions de contenu sur base des observations et retours des Assises des Seniors 2017-2019)

1

- la psychologie des Seniors, notamment en collaboration avec Monsieur ADAM, Docteur en Psychologie à ULiège,

2

- l'évolution des revenus des Seniors (montants, piliers, ...),

- l'accès aux soins des Seniors (qui, comment, aides,...),

3

- les lieux de vie des seniors,

- l'accès au logement des seniors,

- les médias et les seniors (les médias, leur vision des seniors, leur influence sur le point de vue de la société civile,...) ;

Organisation de la mise à jour des études sur les CCCA en Wallonie et à Bruxelles :

2

En 2011, en collaboration de Madame Thérèse CASMAN de l'ULiège, la coordination avec lancé une étude sur les CCCA en Wallonie. En 2013, en collaboration avec Madame Sylvie CARBONNELLE de l'ULB, une nouvelle étude a été mise en place pour les CCCA de Bruxelles.

4

La Coordination envisage donc de proposer à la Fédération Wallonie Bruxelles et aux régions concernées d'actualiser ces deux études, avec l'appui de Mesdames CASMAN et CARBONNELLE, afin de mettre en avant l'évolution des CCCA de nos jours.

Mise à jour de la liste des CCCA existants :

2

Suite aux élections communales de 2018, il y a lieu de mettre à jour la liste des CCCA existants sur le territoire de la Fédération Wallonie - Bruxelles.

3

De nouveaux contacts au sein des communes doivent être pris afin de lister les CCCA existants, de disposer de la liste de leurs membres ainsi que d'une personne de contact au sein de chacun d'eux, dans le respect de la Règlementation Générale sur la Protection des Données (RGPD).

4

Demande de reconnaissance de la Coordination des Associations de Seniors au niveau Régional :

1

Les associations membres de la Coordination soutiennent l'introduction d'une demande de reconnaissance, au niveau des régions, de la Coordination des Associations de Seniors, notamment compte tenu du nombre de compétences Seniors dépendant des régions.

2

3

La Coordination envisage donc la possibilité d'introduire une demande de reconnaissance également au niveau régional.

4

Création d'un Conseil Consultatif Régional des Aînés (CCRA) :

1

Jusqu'à présent, il existe, au niveau communal, le Conseil Consultatif Communal (CCC) des Aînés et au niveau Fédéral, le Conseil Consultatif Fédéral des Aînés (CCFA).

2

Il semble par conséquent logique qu'il puisse exister un lien entre les deux, au niveau régional, et la Coordination souhaite donc promouvoir la mise en place d'un Conseil Consultatif Régional des Aînés (CCRA) dans chaque région.

3

4

Création d'une carte « S » - Carte Seniors :

2

L'accès à la culture est importante pour tous les âges, mais elle l'est d'autant plus pour les seniors. En effet, l'accès à des événements culturels peut permettre aux seniors d'éviter, ou à tout le moins limiter, leur isolement.

3

La création d'une carte « S » octroyant des tarifs préférentiels aux seniors permettrait donc à ceux-ci de garder une place dans la société, de maintenir une vie active et des liens sociaux qui influencent la qualité de vie des seniors.

La Coordination entend soumettre un dossier à la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de promouvoir et soutenir la création d'une carte « S ».

4. Annexes

1. Lettre du 11 février 2020 à la SNCB cosignée par la CAS
2. Lettre du 20 octobre 2020 de la SNCB
3. Rapport « Un futur pour la culture »
4. Avis de la Coordination relatif au rapport « Un futur pour la culture »
5. Rapport final de l'OPC quant au décret seniors du 26 mai 2011